

SECTEUR 2. LOTISSEMENT RUE SAV HÉOL – 2^{EME} TRANCHE



Superficie :		0,53 hectare	
Répartition :			
100%	Habitat	0%	Mixité de fonction
0%	Activité économique	0%	Équipement
0%	Espace public	0%	Naturel
Densité :		11 logements / hectare	
Nombre de logement (min) :		6	
Nombre de logements sociaux (min) :		1	
Système assainissement privilégié :		Collectif	
Programmation estimée :		2027-2030	

Le développement du lotissement est envisagé par le biais d'une extension de l'offre de logement au nord. Pour répondre aux besoins de logements et aux nouveaux modes de vies, un travail sur la typologie et la forme urbaine doit être envisagé. A ce titre, l'aménagement d'habitat mitoyen peut être prévu. Un traitement paysagé doit être réalisé pour améliorer l'acceptabilité du projet.

L'accès routier à ces nouvelles constructions s'effectue par la rue Mai le Manach. La nouvelle voie aboutit sur une aire de retournement calibrée au nombre de constructions. Dans son prolongement, une liaison piétonne doit être aménagée pour rejoindre le lotissement le « Hameau des 2 Rivières ». Des accès permettant de relier la 1^{ère} tranche de l'opération doivent être prévus. Un accès complémentaire permettant d'atteindre le fond de la parcelle doit être maintenu pour permettre une future opération de logement.

Les espaces de transition entre les secteurs d'habitat et les espaces non bâtis (espace agricole au nord et à l'est) doivent être paysagés.

L'urbanisation de la zone doit faire l'objet d'un projet d'ensemble.